

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le

ID : 026-212601397-20230223-2023\_017-DE

S'LO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GENISSIEUX (Drôme)  
SEANCE DU 23 février 2023**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal ..... 19  
Nombre de membres en exercice ..... 12  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération ..... 10  
Date de la convocation et d'affichage ..... 17 février 2023

**N°2023-017 : TARIFS D'UTILISATION DU CAMION COMMUNAL POUR L'ANNEE 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS et le VINGT-TROIS FEVRIER à 20 H 00, le Conseil Municipal de Génissieux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian BORDAZ, Maire.

PRESENTS : Christian BORDAZ, Maire ; Michel CHAPET, Hélène PRAL, Jean-Pierre CAILLET, René PARREAULT, adjoints ; Marie MOURIER, Joseph CELLIER, Corine FHAL, Nicole TISSEYRE, Patrick LEMAITRE et Gilles BRAGHINI.

PROCURATION : Olivier SALADINI à Hélène PRAL.

ABSENT : Néant.

Nicole TISSEYRE a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

**LA SEANCE EST OUVERTE**

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2022-010 du 14 février 2023 relative au tarif d'utilisation du camion communal pour effectuer divers transports au profit des administrés génissois, soit : 55,00 euros de l'heure.

- Après étude en commission des finances, il est proposé d'augmenter le tarif de 6%.

- La discussion est ouverte et Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- > **FIXE à 58,30 euros de l'heure** les transports effectués sur le territoire de la commune. Toute heure commencée est due.
- > **DIT** que ces recettes seront prévues au budget primitif 2023 à l'article 7083 « locations diverses ».

Délibération adoptée à l'unanimité :

- *Votants POUR* : 10 voix

- *Votants CONTRE* : 0 voix

- *S'abstenant* : 2 voix (*Patrick LEMAITRE et Gilles BRAGHINI*)

AINSI FAIT ET DELIBERE A GENISSIEUX, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
Christian BORDAZ,  
Maire.



